

bon sentiment et révélerait un cœur aussi bon que la caisse de la Banque.

Cette satisfaction, au contraire, tiendrait-elle à d'autres motifs ? *That is the question.*

A la missive adressée à M. Trudeau maintenant.

Ottawa, 17 Février 1882.

*T. Trudeau, député-ministre des chemins
de fer et des canaux :*

Cher monsieur,

J'ai lu le mémoire de MM. Charlebois et McDonald, et, dans le but de corriger une méprise ou une erreur dans l'exhibit No. 2, je dois faire remarquer que le télégramme par lequel je demandais des informations, daté du 6 du courant, a été rédigé par moi. M. Bradley n'a fait qu'affranchir une formule en blanc à cet effet, laquelle a été remplie après son départ. Au sujet de la même clause et de l'exhibit No. 4, dans laquelle je disais que la réponse par télégramme du bureau de Montréal, mentionnant la validité du chèque jusqu'au paiement, satisfaisait le département, j'inclus une copie de la lettre du bureau de Montréal, en date du onze du courant, qui explique ceci et les circonstances dans lesquelles la demande était faite ; ce qui m'a naturellement fait présumer que la réponse était satisfaisante lorsque je l'ai communiquée au secrétaire ; mais personne, dans le département, n'a alors à ce sujet dit quoique ce soit, si ce n'est que le secrétaire a demandé de lui laisser le télégramme ; ce qui, je présume, avait pour but de l'annexer au chèque et de le soumettre ainsi que l'autorisation requise afin de le considérer de la façon exprimée dans le télégramme.

Votre obéissant serviteur.

(Signé,)

A. DRUMMOND, *Géant.*

Dans cette dernière correspondance, M. Drummond nous explique enfin la satisfaction du Département. Il paraîtrait que cette satisfaction n'a été chez lui qu'une impression personnelle, une illumination soudaine ; car, s'empresse-t-il d'ajouter : personne dans le bureau ne m'a dit un mot concernant cette affaire.

Brave administrateur !

Continuons :